

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 9 octobre 2025

Annonce des lauréats du concours [Ré]inventer l'existant 2025 et ouverture de l'exposition des dix projets remarquables

Ce mercredi 8 octobre, s'est déroulée, aux Récollets, la cérémonie de proclamation des lauréats 2025 du concours francilien « [Ré]inventer l'existant : Les architectes de demain imaginent notre avenir post-carbone ». Quatre collectifs d'élèves et enseignants en école d'architecture francilienne ont été récompensés par un prix du jury et trois mentions spéciales. À l'issue de la cérémonie, une exposition présentant dix projets remarquables dont ceux des lauréats s'est ouverte, accessible jusqu'au 7 novembre.

Le concours « [Ré]inventer l'existant » a pour ambition de démontrer qu'il est possible de vivre demain tout en préservant le bâti existant. Il participe également à transformer la perception du mouvement architectural en promouvant une meilleure intégration des enjeux environnementaux dans leurs projets et réflexions futures. Enfin, ce concours permet de renforcer les compétences des architectes de demain sur les techniques de rénovation et de réhabilitation du patrimoine existant, ancien ou non.

Génèse du concours

La rénovation du bâti est un enjeu écologique majeur pour l'Île-de-France :

- **70 %** de la consommation d'énergie en Île-de-France est due au bâti (logement et tertiaire) ;
- **55 %** des logements locatifs privés sont classés en E, F ou G ;
- **74 %** du parc de logements d'Île-de-France a été construit avant 1990 ;
- L'Île-de-France compte plus de **700 millions de m²** de bâtiments (logements, bureaux, centres commerciaux...).

Au vu de la densité de construction et de la hausse croissante des besoins immobiliers, il devient donc indispensable de travailler les enjeux de rénovation et de réhabilitation du bâti existant.

Ce concours est né de cette urgence, mais aussi d'une volonté politique forte : encourager l'émergence de solutions architecturales capables de concilier adaptation climatique, qualité d'usage et valorisation du patrimoine. Lancée en 2023 par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) et la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) d'Île-de-France, sous l'égide de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, cette démarche s'inscrit dans le prolongement d'un séminaire fondateur organisé en 2021 à l'École nationale supérieure d'architecture (ENSA) de Paris-Belleville, consacré aux liens entre préservation patrimoniale et rénovation énergétique.

Une dynamique collective au service de la transition

Le concours mobilise un écosystème étendu d'acteurs publics, académiques et professionnels engagés dans la transition écologique du cadre bâti : l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) ; l'Agence parisienne du climat (APC) ; le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) ; le Conseil régional de l'Ordre des architectes d'Île-de-France (CROAIF) ; Ekopolis ; les écoles d'architecture franciliennes (six écoles nationales supérieures d'architecture - ENSA et l'école spéciale d'architecture - ESA) ; le réseau ENSA ÉCO ; l'Union régionale des CAUE d'Île-de-France.

Organisé en lien avec les Journées nationales de l'architecture, le concours offre aux étudiants une opportunité concrète de mettre en œuvre leurs apprentissages. 27 projets ont été présentés, parmi lesquels dix ont été retenus par le jury, avant de choisir les quatre lauréats. Ces dix projets remarquables sont présentés au public jusqu'au 7 novembre aux Récollets, valorisant la diversité des approches architecturales puisqu'ils concernent des parkings, une laiterie, un complexe sportif, un centre commercial, des bâtiments des années 80, un ancien hôpital, ou encore un ancien lycée professionnel.

Quatre critères évalués par des experts franciliens

Critère A – État des lieux raisonné de l'existant, analyse et diagnostic de l'objet étudié (du ou des bâtiments étudiés)

Avant toute transformation, une analyse approfondie du bâtiment existant est essentielle. Évaluation de la pertinence du diagnostic portant sur les usages actuels, le contexte urbain et social, les qualités architecturales du site ainsi que ses caractéristiques techniques et environnementales.

Critère B – Analyse de la démarche de projet

Évaluation de la cohérence globale du projet et sa capacité à répondre aux défis climatiques. L'analyse de l'existant doit nourrir les choix architecturaux, programmatiques et énergétiques.

Critère C - Qualité architecturale du projet

Au-delà de la transformation, le projet doit proposer une véritable qualité architecturale adaptée aux usages contemporains. Évaluation de la pertinence du parti pris vis-à-vis de l'existant, la cohérence constructive, les ambiances créées et la capacité à révéler les qualités du bâtiment ancien tout en lui apportant de nouvelles valeurs.

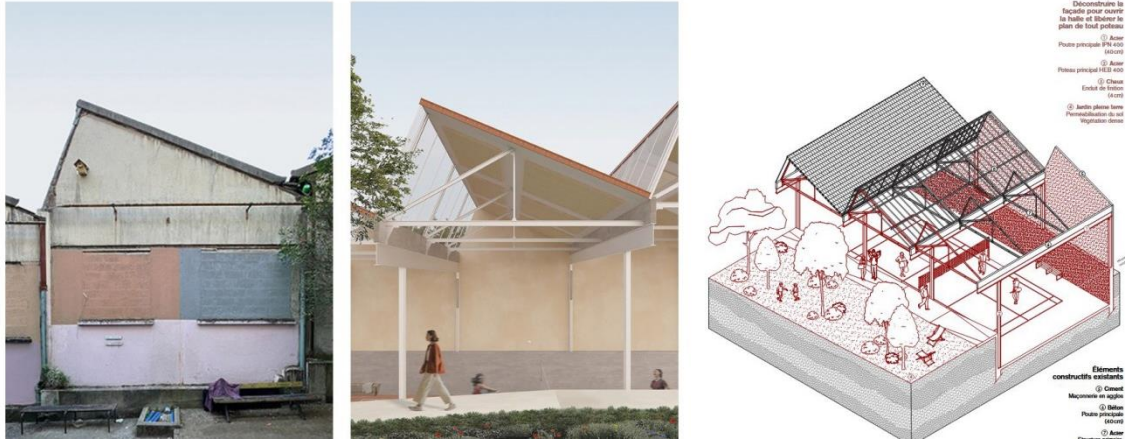
Critère D – Prise en compte du confort et réduction des consommations énergétiques

Les choix architecturaux doivent intégrer les enjeux énergétiques et de confort thermique. Évaluation de la maîtrise des principes bioclimatiques appliqués à l'existant : isolation, gestion des apports solaires, inertie, ventilation, voire des solutions d'énergies renouvelables.

LES LAURÉATS 2025

Prix du jury

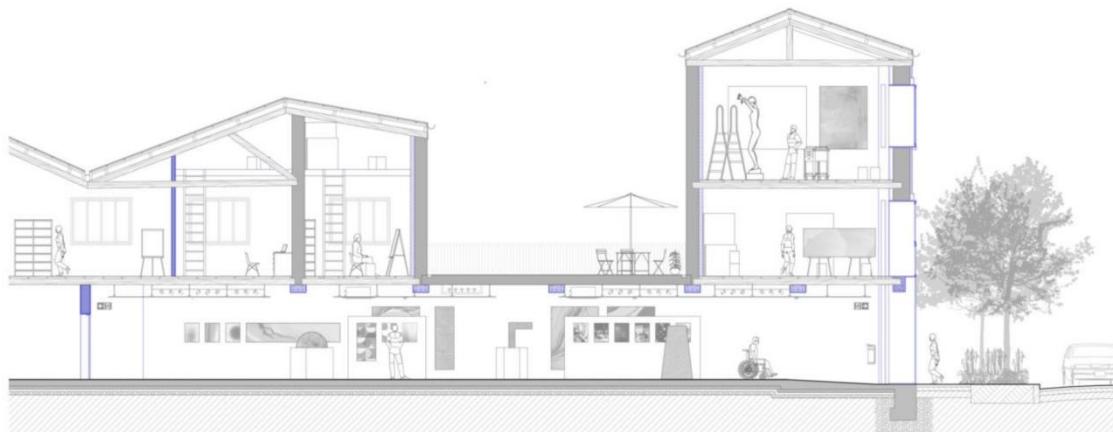
Thomas LE ROUX et Mathis PERRAULT, de l'ENSA de Versailles, pour le projet « Réanimation du DOC », sous la direction d'Antoine MAÎTRE et Mémia BELKAID.



En Héritage aux Jeux de Paris 2024, un ancien lycée du 19^e arrondissement se réinvente en lieu de vie hybride. Le bâtiment, fermé depuis 2006 et occupé par l'association artistique DOC, accueillera logements durables, équipements sportifs (dojo, halle) et ateliers créatifs. Isolation renforcée, matériaux écologiques, cour végétalisée : un projet qui répond aux besoins de logement, de sport et de culture tout en préservant le patrimoine.

Mention spéciale « Architecte Médiateur »

Eve BERGERON, Emma COPPENS et Lilia HOCINE, de l'ENSA Paris-La Villette, pour le projet « Le Ventre de la Baleine : co-construire l'avenir d'un vivier artistique menacé », sous la direction de Guillaume BARON et Merrill SINEUS.



Le Ventre de la Baleine, friche industrielle de Pantin abritant 300 artistes depuis 1989, échappe à la démolition. Conçu avec les habitants, le projet réhabilite le bâtiment (isolation, espaces publics) et finance les travaux via la construction de 82 logements neufs. Un modèle qui concilie patrimoine industriel, création artistique, logement social et espaces verts, prouvant qu'une alternative à la démolition est possible.

Mention spéciale « Vision 2025 »

Adrien GAILLARD pour le projet, de l'ENSA Paris-Est, pour le projet « Oasis dans la fournaise : vers la mutation d'un îlot de chaleur en un refuge climatique », sous la direction de Léonard LASSAGNE, Vanessa POINTET et Laure VEYRE DE SORAS.



Porte de Clignancourt : transformer un îlot de chaleur en oasis urbaine. Face au Paris de 2050, le projet réinvente trois sites oubliés du 18^e arrondissement. Une barre de logements se transforme, un parking souterrain devient refuge climatique, une friche accueille un bâtiment résilient. Inspirés d'abris troglodytiques, ces espaces créent un nouvel écosystème pour rafraîchir la métropole et offrir des havres face au réchauffement climatique.

Mention spéciale « Tertiaire obsolète »

Ornella NEDELJKOVITCH et Anaëlle NICOL, de l'ENSA Versailles, pour le projet « Trames héritées, usages renouvelés : reconversion du site tertiaire d'actipole en logements », sous la direction de Stéphane BERTHIER



À Montigny-le-Bretonneux, deux immeubles de bureaux vacants renaissent en logements et espaces partagés. Le projet transforme l'existant plutôt que de construire du neuf, réduisant l'artificialisation des sols. Le parking devient un grand parc habité, privilégiant piétons et vélos. Un exemple de sobriété qui redonne vie à un site délaissé des années 70, tout en créant un nouveau lieu de vie végétalisé et convivial pour le quartier.

Une exposition libre et gratuite du 8 octobre au 7 novembre

Pour changer la ville on peut détruire et reconstruire...ou bien réfléchir autrement et imaginer une nouvelle vie pour les bâtiments existants ! Rénover, réhabiliter, en prenant en compte les enjeux environnementaux d'isolation, de circularité, d'intégration dans l'écosystème... C'est possible, et c'est ce que nous montrent ces étudiants en école d'architecture !

En répondant aux défis lancés par la DRAC et la DRIEAT, les étudiants des sept écoles franciliennes ont montré qu'un lendemain écologique et responsable est désirable. Parmi les 27 projets déposés, dix ont été retenus pour être présentés au Couvent des Recollets, dans une exposition gratuite qui se tiendra du 8 octobre au 7 novembre.

Que faire d'un parking en sous sol, d'un centre commercial désuet, d'immeubles années 80 ou d'une laiterie de Seine-et-Marne ? Ces projets remarquables illustrent les problématiques franciliennes contemporaines. Découvrez dans cette exposition la créativité des architectes de demain, qui réinventent des lieux de vie adaptés aux enjeux climatiques et sociaux.



Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris
01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/Île-de-France>

